



## RÈGLEMENT NUMÉRO 521-2020

### RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS D'OBTENTION DES PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 238 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-LOYOLA

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola désire amender le règlement numéro 238 ;

**ATTENDU QU'** avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la session du conseil tenue le 6 octobre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

**ATTENDU QU'** il y a lieu d'ajuster la réglementation concernant les terrains enclavés ;

**ATTENDU QUE** les pouvoirs conférés par la Loi de l'Aménagement et l'Urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Pierre-Luc Guertin **et SECONDÉ PAR** Gilles Courchesne **et résolu que** le règlement portant le numéro 521-2020 soit adopté, pour valoir à toutes fins que de droit, et ledit conseil ordonne, statue et décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;

**ARTICLE 2** L'article 3.1 intitulé CONDITIONS D'OBTENTION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION est modifié par l'ajout du paragraphe 2.1 suivant :

L'obligation du terrain d'être adjacent à une rue publique ou privée conforme aux exigences du règlement de lotissement ne s'applique pas si :

Le terrain est décrit par tenants et aboutissants dans un ou plusieurs actes enregistrés avant le 13 avril 1983 et que ce terrain était l'assiette d'un bâtiment principal autre qu'agricole érigé et utilisé conformément à la réglementation en vigueur, le cas échéant, et protégé par droits acquis. Il ne peut y avoir de changement d'usage autre que pour le groupe habitation.

**ARTICLE 3** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

*Jean-Luc Barthe*

Jean-Luc Barthe  
Maire

*Mélanie Messier*

Mélanie Messier,  
Secrétaire-trésorière

Avis de motion et dépôt du projet de règlement à la session ordinaire du 6 octobre 2020.

Adoption du règlement le 3 novembre 2020.

Certificat de conformité de la MRC de d'Autray émis le 26 novembre 2020.

Avis public affiché entre 10h00 et 11h00 le 3 décembre 2020.

Publication dans le journal l'Action d'Autray, édition du \_\_\_\_\_.

*Jean-Luc Barthe*

Jean-Luc Barthe  
Maire

*Mélanie Messier*

Mélanie Messier,  
Secrétaire-trésorière

